

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Arrêté au 18 décembre 2019



2019/2020

Smart Solutions for a Smart World

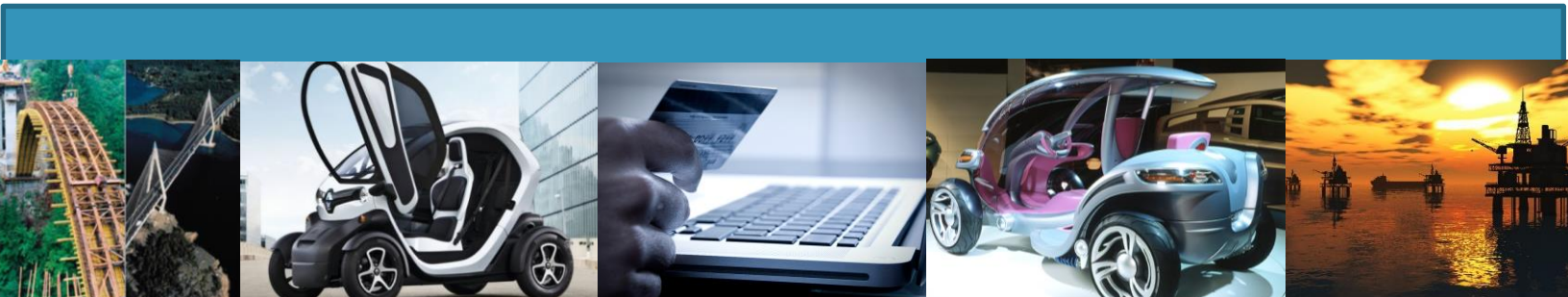


Table des matières

I. Rapport Semestriel d'Activité _____	1
II. Etats Financiers semestriels Consolidés _____	17
III. Notes Explicatives _____	23
IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat _____	32
V. Informations Boursières _____	43
VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel _____	44
VII. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes _____	46
Informations de contact _____	49
Informations sur l'entreprise _____	49

I. Rapport Semestriel d'Activité

Le présent rapport d'activité du premier semestre 2019/2020 doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés du semestre clos le 30 septembre 2019 et le Rapport Financier Annuel du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2019.

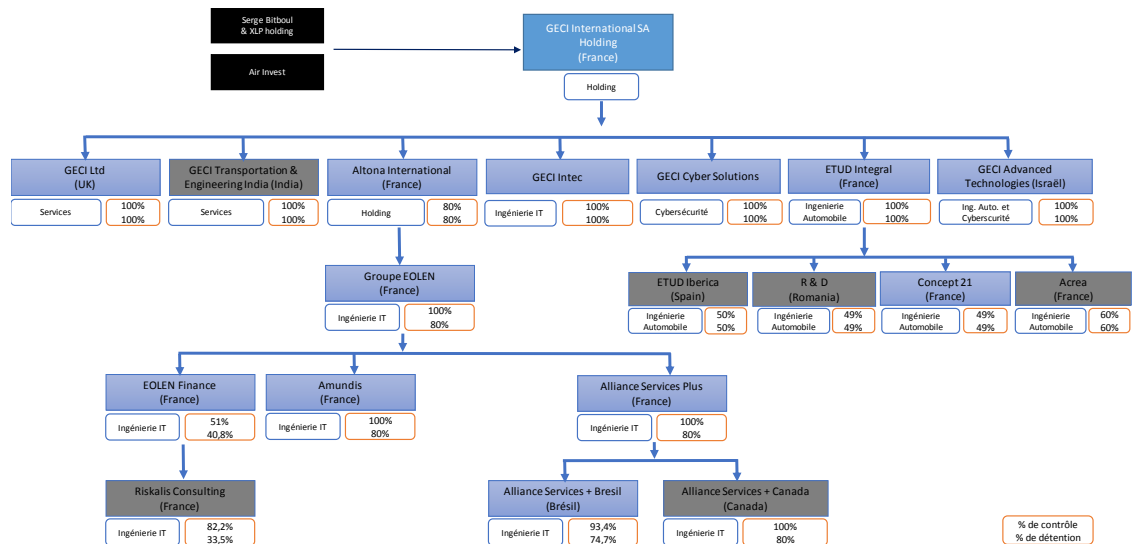
GECI International, Groupe d'Etudes et de Conseil en Ingénierie, accompagne ses clients dans leur transformation et la conduite de leurs grands projets d'innovation. L'expertise de ses équipes s'étend de la R&D à l'analyse et à la mise en œuvre de projets, dans un contexte d'agilité et de sécurité des systèmes industriels. Au cœur des grands enjeux, GECI International est présent sur des marchés à forte croissance et à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de la banque et des transports.

Le Groupe poursuit sa réorganisation afin d'améliorer sa rentabilité et de trouver un équilibre financier, notamment en maîtrisant ses frais de fonctionnement et en renforçant son équipe de développement et de recrutement, deux activités centrales dans les ESN (Entreprises des Services du Numérique). Parallèlement, il mène une stratégie commerciale d'ouverture vers de nouveaux clients via, notamment, la montée en gamme qualitative de ses offres. Son repositionnement sur des segments de marché porteurs tels que la mobilité doit lui permettre de profiter des ruptures technologiques dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique pour accompagner les grands industriels, PME ou start-ups dans la réussite de leur transformation digitale et dans la conception de solutions et services intelligents.

Une pause dans la croissance...

Le premier semestre intègre les mois de vacances d'été, durant lesquels l'activité connaît en général un ralentissement saisonnier. A cet élément récurrent, est venu s'ajouter une conjoncture économique défavorable qui a touché les activités du Groupe en conseil en technologies... En revanche, le Groupe a consolidé ses positions commerciales dans la transformation digitale avec notamment des succès significatifs dans le secteur des Télécoms et la confirmation du solide développement des activités au Brésil.

1 . 1. Organigramme du Groupe



1 . 2. Informations Chiffrées à fin septembre 2019

Lors du premier semestre 2019-20, le Groupe a consolidé son positionnement dans la Transformation Digitale en focalisant ses efforts sur le développement des contrats existants, tout en soutenant ses actions commerciales pour élargir son référencement. Dans le Conseil en Technologies, le semestre est marqué par une pause dans la croissance après les importants succès commerciaux enregistrés en 2018 dans le domaine des véhicules électriques et autonomes.

Le ralentissement des ventes est beaucoup plus marqué en France. À l'international, le Groupe poursuit son développement, notamment au Brésil qui contribue pour près de 20 % au chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2019.



Chiffre d'Affaires

Pôles d'activités	1 ^{er} semestre (avril-sept 2019)		1 ^{er} semestre (avril-sept 2018)		Variation 2019-2020	1 ^{er} semestre (avril-sept 2017)	
	M€	% CA	M€	% CA		M€	% CA
Transformation Digitale	10,25	79%	10,35	68%	-1%	8,88	71%
Conseil en Technologies	2,72	21%	4,92	32%	-45%	3,47	28%
Holding	-		0,05	0%		0,14	1%
Chiffre d'affaires semestriel	12,97	100%	15,32	100%	-15%	12,49	100%

- **Transformation Digitale : 10,25 M€, soit 79 % du chiffre d'affaires du semestre**

Les activités de Transformation Digitale se maintiennent à un bon niveau par rapport à une base de comparaison élevée. Le Groupe a focalisé ses efforts sur le développement de la performance des contrats existants avec en particulier une progression des ventes dans les Télécoms. Les actions commerciales pour élargir le référencement se sont poursuivies. Des développements positifs ont été enregistrés en Infogérance qui ont permis de compenser le ralentissement en HPC (High Performance Computing) et en Finance. La contribution des activités nouvelles de cybersécurité reste marginale malgré le développement des marques d'intérêt de la part de donneurs d'ordres en attente de solutions efficaces pour protéger leurs actifs face aux menaces croissantes.

- **Conseil en Technologies : 2,72 M€, soit 21 % du chiffre d'affaires du semestre**

Le pôle Conseil en Technologies marque une pause dans son développement après plusieurs semestres de forte croissance. Le ralentissement des ventes s'explique par i/ une base de comparaison particulièrement importante du fait de la réalisation d'importantes prestations au forfait dans le secteur des véhicules autonomes en 2018 et ii/ l'attente des donneurs d'ordre dans une conjoncture économique de l'industrie automobile plus incertaine. Avec un positionnement d'expert sur le marché des nouvelles mobilités au cœur de la smart-city, le Groupe anticipe une reprise de ces activités de Conseil en Technologies d'ici la fin de l'exercice.

• ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit entre la France (75,1%), le Brésil (20,0%) et l'Afrique du Sud (4,9%).

Zones géographiques	1 ^{er} semestre (avril-sept 2019)		1 ^{er} semestre (avril-sept 2018)		Variation 2019-2020	1 ^{er} semestre (avril-sept 2017)	
	M€	% CA	M€	% CA		M€	% CA
France	9,74	75,10%	12,03	78,50%	-19,04%	9,97	79,80%
Brésil	2,59	19,97%	2,33	15,20%	11,16%	1,65	13,20%
Afrique du Sud	0,64	4,93%	0,79	5,20%	-18,99%	0,87	7,00%
Israël	-		0,16	1,10%		-	
Chiffre d'affaires semestriel	12,97	100%	15,32	100%	-15,34%	12,49	100%

Résultat

En M€	S1 2019-20 (6 mois)	S1 2018-19 (6 mois)	2018-19 (12 mois)
Chiffre d'affaires	13,0	15,3	29,7
Résultat opérationnel courant	-1,6	0,5	0,1
<i>Marge (en % du CA)</i>	<i>-13%</i>	<i>4%</i>	<i>0%</i>
Résultat courant avant impôt	-3,0	-0,3	-3,8
Résultat net consolidé	-3,0	-0,4	-3,8
Résultat net part du Groupe	-2,6	-0,4	-3,0

• Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est de -1,6 million d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2019-2020. Il était de +0,5 million d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2018-2019 et +0,1 million d'euros pour l'exercice 2018-2019. Cette dégradation du résultat opérationnel courant s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires du Groupe dans le secteur automobile et une baisse du taux d'occupation des consultants.

• Résultat Net

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2019/2020 est une perte de -2,6 millions d'euros contre une perte de -0,4 million d'euros lors de la même période de l'exercice précédent. Ce résultat comprend des charges non courantes à hauteur de 1,4 million d'euros au titre d'amortissements d'incorporels et de provisions pour risques et charges exceptionnelles.

Situation Financière

En K€	2019/2020		2018/2019		Variation	
	(6 mois)		(12 mois)		en K€	en %
Résultat net part du Groupe	-	2 644	-	3 035	391	-13%
Capital social		1 966		1 685	281	17%
Primes d'émission		66 472		64 989	1 483	2%
CAPITAUX PROPRES (groupe)	-	1 291	-	228	- 1 063	466%
<i>Endettement net</i>		<i>14 903</i>		<i>10 176</i>	<i>4 727</i>	<i>46%</i>
<i>Trésorerie et équivalents</i>		<i>1 281</i>		<i>3 992</i>	<i>- 2 711</i>	<i>-68%</i>

Après prise en compte du résultat semestriel, les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2019 sont négatifs de -1,3 million d'euros contre -0,2 million d'euros au 31 mars 2019. L'endettement net du Groupe s'élève à 14,9 millions d'euros et les liquidités à 1,3 million d'euros.

Au 6 décembre 2019 et depuis la clôture précédente, au 31 mars 2019, 212 ORNAN (obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles) ont été converties et ont donné lieu à la création de 38 761 903 nouvelles actions. Il reste, au 6 décembre 2019, 168 ORNAN à convertir. Le cours de l'action est de 0,0315€ au 6 décembre 2019.

Au 6 décembre 2019 et depuis la clôture précédente, au 31 mars 2019, 7 352 « BSAR » A, rattachés aux ORNANE émises entre 2016 et 2018, ont été exercés, donnant lieu à la création de 1 838 actions nouvelles. Les « BSAR A » sont cotés sur Euronext. Le cours est à cette date de 0,0054 euro.

Précisions sur le financement

Le Groupe avait émis en février 2019, 4,0 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles (ORNAN), non assorties de BSAR au profit du fonds d'investissement YA II CD, LTD géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP.

Au cours de ce premier semestre, le Groupe n'a pas émis d'obligations nouvelles.

1 . 3. Perspectives

Le Groupe GECl International s'est engagé dans une transition de son business model avec l'ambition de former un groupe technologique innovant focalisé sur le conseil, l'expertise et la conduite de projets.

Trois axes prioritaires sont au cœur de sa stratégie :

- L'optimisation de la croissance interne de toutes les filiales, en France et à l'international ;
- Le renforcement des opportunités de croissance externe sur les marchés cibles du Groupe ;
- Le développement de solutions et projets innovants dans les domaines des Deep Tech, du Digital et des Mobilités.

Cette nouvelle dimension stratégique vise à renouer rapidement avec la croissance et des niveaux de rentabilité supérieurs. Elle s'accompagne d'initiatives au sein des filiales, pour stimuler la prospection commerciale et optimiser leur organisation, et au sein de la société mère du Groupe, pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement technologique. Les premiers effets de ces initiatives devraient se faire sentir dès la fin de l'exercice.

1 . 4. Principaux risques et principales incertitudes

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe « Facteurs de risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2019 et appellent les mises à jour suivantes :

1.4.a. Risques financiers

Risque de taux. Le risque de taux porte sur :

- une partie de l'endettement bancaire du Groupe : l'emprunt BNP Paribas d'un montant initial de 1,5 million d'euros et au capital restant dû 0,23 million d'euros porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Les autres emprunts bancaires contractés par le Groupe sont à taux fixes,
- les avances consenties par le factor dans le cadre de cessions de créances : la commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois (taux flooré à 0) majoré de 1,30%

En conclusion, GECl International estime être peu exposée au risque de taux.

Risque de change. Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Risque de liquidité/trésorerie. Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe, à la date du 30 septembre 2019, s'établissent à 16,2 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe sur le semestre est de 0,1 million d'euros.

Les provisions concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux, et des litiges prud'homaux.

Afin de se prémunir contre un risque de trésorerie, le Groupe suit quotidiennement sa trésorerie en intégrant ces passifs afin d'anticiper les besoins en trésorerie. Un plan de trésorerie a été établi, en tenant compte sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. N'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants.

Comme indiqué en note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », afin de poursuivre le développement de l'entreprise, la Société a cherché des financements en parallèle de sa recherche d'optimisation des coûts, tout en mettant les moyens suffisants pour dynamiser son chiffre d'affaires.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept. 19			Mars. 19
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine (a)	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (b) (c) (d)	871	871		871
Garantie sur emprunts bancaires (e)	665		665	1 382
Engagements hors bilan	18 736	18 071	665	19 453

(a) La Région Lorraine a appelé en garantie les sociétés GECI International et GECI Aviation en remboursement de 3 aides publiques consenties à Sky Aircraft pour un montant total de 21,1 millions d'euros en décembre 2012 et en janvier 2013. Suite à la cession de son Pole Ingénierie à la société ALTEN, la société GECI International a versé à la Région une somme de 4 millions d'euros, afin de débloquer les saisies introduites par cette dernière. En contrepartie, la Région, s'est engagée à limiter un éventuel remboursement ultérieur à 10 % du résultat annuel net de la Société. GECI International a saisi la juridiction compétente afin de faire constater, à titre principal, que le régime juridique des aides excluait un remboursement dans le présent cas d'espèce, et, à titre subsidiaire, qu'aucune garantie ou caution n'avait été contractée par la Société. En conséquence, elle sollicite également le remboursement des 4 millions versés en 2014.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision.

(b) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2019.

(c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2019.

(d) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2019.

(e) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF pour un montant total de 3 millions d'euros (capital restant dû 0,7 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

Risque de crédit. Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est, quant à lui, limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les créances clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnées à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client. Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

1.4.b. Risques liés à l'activité de la Société

I. Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Groupe est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent. Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels. Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de

systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : EOLEN et ETUD Integral. Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur « savoir-faire » respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. Cette présence et l'expérience acquise sont des atouts indéniables pour le Groupe. Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le Groupe déploie un effort important d'une part, dans des programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, dans la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque porte donc principalement sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires d'une technologie arrivant à maturité, mais celle-ci peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à des sous-traitants. Ce statut de sous-traitant, augmente le risque de baisse de volume d'activité quand le contexte conjoncturel devient défavorable car les économies réalisées par les acteurs économiques touchés se répercutent sur les sous-traitants. En la matière, la filiale ETUD Integral bénéficie d'une reconnaissance au fil des années de son savoir faire et s'appuie sur une structure et une organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas ses concurrents.

II. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe. Depuis l'acquisition du Groupe EOLEN, le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (ALLIANCE SERVICES Plus Brésil), dont l'activité est bien implantée depuis près d'une dizaine d'années.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition

d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique incertaine, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

III. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur l'accroissement de sa clientèle et la montée en gamme qualitative de ses offres. Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante de sa clientèle.

Par ailleurs, le Groupe détient un savoir faire et des relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques EOLEN et ETUD Integral. Cela permet de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques. Le risque est donc assez restreint.

IV. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

De façon générale, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, design, maillage et calcul de structures. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe, à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

V. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent les contrats au forfait, notamment dans le conseil et le service en haute technologie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte des aléas éventuels.

Concernant la filiale ETUD Integral, la gestion de projets concerne près de 65% de son activité à ce jour. Les activités portées par le Groupe EOLEN sont moins exposées à ce risque : seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités étant principalement de l'Assistance Technique (contrats en Régie).

De façon générale, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi qu'à leur suivi dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie en outre la sensibilisation des acteurs sur le bon contrôle des projets.

VI. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque malgré l'élargissement de ses activités.

VII. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître, dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies avec ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés cibles.

1.4.c. Risques juridiques

I. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur.

II. Faits exceptionnels et litiges

La société GECI International s'en rapporte aux informations qui ont été développées dans le Rapport Financier Annuel publié 31 juillet 2019. Néanmoins, suite à des évolutions procédurales postérieures à cette date, des précisions peuvent être apportées sur les dossiers suivants :

- **Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**

La procédure introduite par des actionnaires : Pour rappel, la Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, lesquels sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,9 million d'euros. Le dossier a été plaidé en octobre 2019, et le délibéré est attendu pour le 13 janvier 2020.

Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

- **Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences:

Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite également l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par le Groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés

à la cession. Le rapport de l'Expert est à ce jour prévu pour février 2020, mais la durée de la procédure pourrait être prolongée. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur).

Le volet pénal de l'affaire :

La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué. Une audience est fixée en mars 2020. Ce litige s'inscrit en réalité dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN, et les Sociétés contestent fermement les accusations. Compte tenu du contexte, la société GECI International a choisi de ne rien provisionner.

Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN: Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère « sans cause réelle et sérieuse » du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel. Aucune date d'examen de l'affaire n'est fixée à ce jour. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé 0,04 million au titre de la condamnation prononcée.

• **Les litiges résultant de faits antérieurs à la reprise du Groupe EOLEN :**

Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus : Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le REX de l'année 2012 servant de base de calcul au complément de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet 2019 : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révisé le REX 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Suite à cette expertise

les anciens actionnaires ont obtenu une saisie conservatoire portant sur une somme de 0,5 million d'euros. Groupe Eolen a donc décidé de provisionner cette somme. Néanmoins, la société conteste une partie des retraitements, qui ne tiennent pas compte du coût des prestations réalisées au bénéfice de la société ALLIANCE SERVICES Plus. La prochaine audience est fixée au 6 février 2020.

- **Les litiges en droit social :**

Concernant les sociétés du Groupe EOLEN, 9 litiges étaient en cours, portant sur une somme initiale globale de 1,45 million d'euros. La somme de 0,10 million d'euros a été provisionnée.

Sur l'ensemble de ces dossiers :

- Trois dossiers ont abouti au rejet pur et simple des demandes des salariés, dont un de façon définitive,
- Deux dossiers vont aboutir à des transactions pour une somme globale inférieure à 0,03 million
- Deux dossiers ont abouti au cours de l'exercice précédent à des condamnations des sociétés (à hauteur de 0,08 million d'euros). Les décisions ont été exécutées et le Groupe estime que le risque de modification des décisions en appel est nul.
- Deux dossiers vont donner lieu à des décisions de première instance entre décembre 2019 et janvier 2020. Un seul de ces dossiers a donné lieu à une provision (0,03 million).

Concernant la société ETUD Integral, un litige est en cours, et une somme de 0,04 million d'euros a été provisionnée.

Concernant la société GECl International, 3 litiges étaient en cours, et une somme de 0,1 million d'euros est provisionnée. Deux de ces dossiers ont donné lieu à des condamnations de la société en paiement d'une somme globale de 0,04 million d'euros (en juin et septembre 2019). La société a choisi de ne pas reprendre les provisions excédentaires en raison du risque d'appel. Le dernier dossier vise une tentative fantaisiste de requalification d'un contrat de consultant externe en contrat de travail. Compte tenu des arguments juridiques soulevés, la société a décidé de ne pas provisionner de somme dans ce dossier.

Le Groupe constate à ce stade le parfait équilibre entre les provisions et les décisions prononcées.

- **Contrôles fiscaux et redressements CIR :**

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont fait l'objet de redressements portant sur des Crédit d'Impôt Recherche (CIR) déposés au titre des années 2009 à 2015. L'évènement notable survenu au cours de l'exercice précédent est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive à ces redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité. Cette discussion a abouti à une transaction globale le 20 mai 2019 avec l'Administration, dont les tenants et les aboutissants ont été détaillés dans le RFA 2018-2019.

La situation est à ce jour définitive et le Groupe s'en rapporte au RFA 2018-2019.

1.4.d. Risques liés à l'organisation de la Société

I. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

II. Risques lié à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur.

II. Etats Financiers semestriels Consolidés

2 . 1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

Etat du résultat global		Comptes consolidés		
En k€	Notes	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Chiffre d'affaires	4 . 1	12 965	15 318	29 723
Autres Produits courants		4	86	96
Coûts directs		-10 436	-10 980	-21 201
Marge sur coûts directs		2 533	4 424	8 618
% du chiffre d'affaires		19,54%	28,88%	29,00%
Coûts généraux et administratifs		-4 158	-3 875	-8 520
Résultat opérationnel Courant		-1 624	549	98
Autres Produits et Charges Opérationnels	4 . 2	-1 360	-833	-3 807
Résultat opérationnel Net		-2 984	-283	-3 709
Coût de l'endettement financier net		-97	-113	-226
Autres charges et produits financiers		59	50	95
Résultat courant avant impôt		-3 022	-346	-3 839
Impôts sur les bénéfices		41	76	21
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		-2 981	-270	-3 819
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				
Résultat net		-2 981	-270	-3 819
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>		-2 644	-357	-3 035
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-337	87	-784
(en euros par action)		Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		176 844 674	137 962 980	149 926 740
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		176 844 674	137 962 980	149 926 740
Résultat net de base par action		-0,017	-0,002	-0,025
Résultat net dilué par action		-0,017	-0,002	-0,025
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,017	-0,002	-0,025
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,017	-0,002	-0,025

2 . 2. Etat de Résultat Global Semestriel Consolidé suite

Etat du résultat global	Notes	Comptes consolidés			
		en k€	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Résultat de l'exercice			-2 981	-270	-3 819
<i>Écarts actuariels</i>			-58		-63
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-83	-166	-99
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			44		149
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-97	-166	-14
Résultat global total			-3 078	-436	-3 833
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-2 729	-488	-3 018
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-349	52	-815

2 . 3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

Etat de la situation financière	Comptes Consolidés			
	En k€	Notes	Avril.19-Sept.19	Avril.18-Mars.19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	4 . 4		9 148	9 469
Immobilisations corporelles	4 . 4		4 179	596
Actifs financiers non courants	4 . 5		581	580
Impôts différés	4 . 7		1 290	1 244
Autres actifs non courants	4 . 7		778	
Total Actifs non-courants			15 976	11 888
Actifs sur contrats en cours	3-7-d		121	130
Clients et autres débiteurs	4 . 6		8 087	8 734
Actif d'impôt exigible	4 . 7		3 007	5 752
Autres actifs courants	4 . 7		3 841	3 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 . 9		1 281	3 992
Total Actifs courants			16 337	22 471
Total Actif			32 313	34 359
PASSIF				
Capital			1 966	1 685
Primes et réserves			-613	1 122
Primes liées au capital			66 472	64 989
Réserves consolidées part du groupe			-67 832	-64 687
Réserve de conversion			746	820
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			-2 644	-3 035
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-1 291	-228
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			-907	-536
Total des capitaux propres			-2 199	-764
Emprunts et dettes financières	4 . 9		7 619	4 632
Provisions non courantes	4 . 8		1 071	5 757
Impôts différés			554	629
Autres passifs non courants	4 . 10			3
Total Passifs non courants			9 245	11 021
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4 . 9		8 565	9 536
Provisions courantes	4 . 8		2 403	876
Fournisseurs et autres créditeurs	4 . 10		3 825	3 111
Passif d'impôt exigible			1 047	361
Autres passifs courants	4 . 9		9 427	10 219
Total Passifs courants			25 267	24 102
Total des passifs			34 511	35 123
Total Passif			32 313	34 359

Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

Etat de variation des capitaux propres	Comptes Consolidés							
	en K€	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus					
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2019	1 260	65 413	0	1 251	-68 154	-229	-536	-765
Résultat net de la période					-2 644	-2 644	-337	-2 981
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :					-85	-85	-12	-97
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					-46	-46	-12	-58
<i>Effet d'impôt</i>					35	35	9	44
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					-74	-74	-9	-83
Résultat global de la période					-2 729	-2 729	-349	-3 078
Augmentation de capital		1 764					1 764	1 764
Paievements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres					-5	-5		-5
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt								
Autres variations						-92	-92	-22
Total des transactions avec les actionnaires		1 764				-97	1 667	-22
Capitaux propres au 30 septembre 2019	1 260	67 177	0	1 251	-70 980	-1 291	-907	-2 198
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2018	1 260	60 328	0	1 251	-65 043	-2 203	309	-1 895
Résultat net de la période					-3 035	-3 035	-784	-3 819
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :					17	17	-31	-14
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					-63	-63	0	-63
<i>Effet d'impôt</i>					148	148		149
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					-68	-68	-31	-99
Résultat global de la période					-3 018	-3 018	-815	-3 833
Augmentation de capital		5 085					5 085	5 085
Reclassement des actions propres					-68	-68		-68
Variation de pourcentage d'intérêt					-4	-4		-4
Autres variations					-20	-20	-30	-50
Total des transactions avec les actionnaires		5 085				-93	4 992	-30
Capitaux propres au 31 mars 2019	1 260	65 413	0	1 251	-68 154	-229	-536	-765



2.4. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

En k€	Avril.19-Sept.19 (6 mois)	Avril.18-Sept.18 (6 mois)	Avril.18-Mars.19 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	-2 981	-270	-3 819
+ Amortissements et provisions	-2 550	-255	1 183
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations		-2	11
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	2 745		
- Intérêts payés	100	56	231
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	-255	-76	-712
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	-2 941	-547	-3 105
Impôts versés	-699	446	1 636
Variation de stocks	18		-126
Variation des créances exploitation	1 362	5 996	8 394
Variation des dettes exploitation	-71	-7 180	-8 009
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 310	-1 184	260
FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE - (A)	-2 330	-1 285	-1 210
Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-68	-192	-328
<i>Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>			-32
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>			
<i>Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-68	-192	-296
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>			
Developpement Autofinancé			
Investissements d'exploitations nets	-68	-192	-328
Décassements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)			
Décassements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1	2	-80
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)			
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)	-10		-14
Investissements financiers nets	-11	2	-94
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-79	-190	-423
Encaissement net sur augmentation de capital	1 774	3 677	5 095
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers			
Augmentation et diminution des actions propres	-5		-68
Apports en compte courant			
Variation nette des emprunts	-2 420	-1 742	-48
<i>Encaissement d'emprunt</i>	20	2 800	6 879
<i>Remboursement d'emprunt</i>	-640	-592	-1 227
<i>Conversion des Omanes</i>	-1 800	-3 950	-5 700
Intérêts payés	-85	-56	-237
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	-736	1 879	4 742
Variation des cours des devises	-20	-137	11
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-3 165	267	3 120
Trésorerie d'ouverture	-126	-3 246	-3 246
Variation de trésorerie	-3 166	268	3 120
Trésorerie de clôture	-3 292	-2 977	-126
dont disponibilités et quasi disponibilités	1 281	1 060	3 992
dont avances perçues de la société d'affacturage	-3 553	-2 854	-3 097
dont autres (découverts...)	-1 020	-1 183	-1 022

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à -2,3 million d'euros.

Cette diminution s'explique par la capacité d'autofinancement de -2,9 millions d'euros essentiellement due aux pertes enregistrées sur le semestre.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a quant à lui diminué de 1,3 million d'euros venant compenser le remboursement en-cours des redressements fiscaux pré-acquisition du Groupe EOLEN à hauteur de 0,7 millions d'euros.

On notera également le reclassement pour 0,6 million de disponibilités en autres créances d'une partie des disponibilités de la société Groupe EOLEN, dans la cadre d'une procédure judiciaire en cours ayant abouti à la mise sous séquestre de ce montant.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, est quasi nul. Les flux d'investissement correspondent uniquement au renouvellement des immobilisations obsolètes.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à -0,7 million d'euros.

En termes d'augmentation capitalistique, les flux de trésorerie ressortent à 1,8 million d'euros et sont essentiellement le fruit des conversions d'une partie des ORNAN émises le 13 février 2019 (180 ORNAN sur le semestre), auxquelles sont venues s'ajouter l'exercice des BSAR A distribués gratuitement à la suite de l'AG du 28 juillet 2017 (impact non significatif).

Par ailleurs, le Groupe s'est désendetté à hauteur de 2,4 millions d'euros. En effet, la partie convertie des ORNAN (180 ORNAN sur le semestre) est venue diminuer l'endettement en obligations du Groupe, conjointement à la réduction de l'endettement bancaire de 0,6 million d'euros sur le semestre.

III. Notes Explicatives

3 . 1. Activités et Faits marquants

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées en 2015 (Groupe EOLEN et ses filiales) et 2016 (ETUD Integral et ses filiales). La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs.

À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment le développement de sa filiale brésilienne qui a ouvert de nouveaux bureaux dans le pays et enregistré une croissance de ses ventes. Les perspectives sur ce pays restent positives.

Mise en place d'un financement à moyen terme

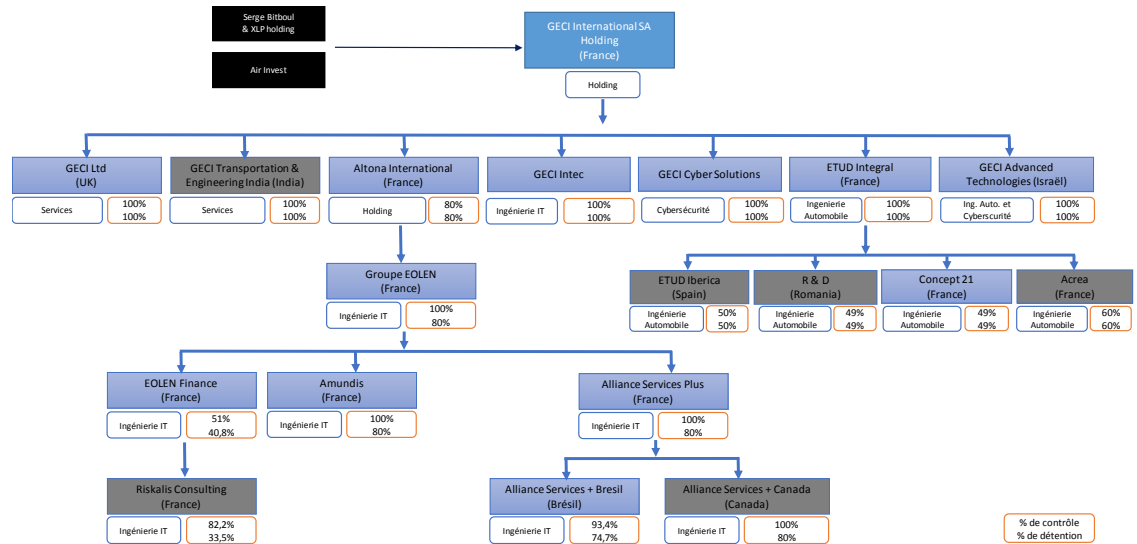
La Société avait obtenu un financement de 4 millions d'euros par émission d'ORNAN, le 13 février 2019. L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 21 septembre 2018 avait voté favorablement la résolution liée à cette opération.

La Société a effectué le tirage des 400 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 4 millions d'euros le jour de l'opération. Sur la période (d'avril à septembre 2019), 180 ORNAN ont été converties en action et ont donné lieu à la création de 28 095 237 actions nouvelles. Au 30 septembre 2019, il restait 200 ORNAN à convertir.

Simplification du Groupe

La société Groupe EOLEN a décidé la dissolution avec liquidation de la société GECl Ukraine.

Parallèlement, la société GECl Intec, dont le domaine d'activité est celui du Conseil en Ingénierie technique et informatique, a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par le Groupe GECl International.



3 . 2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période de six mois close au 30 septembre 2019, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 décembre 2019.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2019 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2019, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 30 septembre 2019 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

A ce titre, le plan de trésorerie élaboré par la Direction de GECI International présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. L'actualisation de ce plan de trésorerie a été validé par le Conseil le 18 décembre 2019, qui a autorisé le recours

à un financement auprès de ses actionnaires, auprès d'investisseurs et par une cession d'actif, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 30 septembre 2019 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ». Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Les divers risques détaillés dans la note 8 « Provisions » des présentes annexes et, hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 30 septembre 2019, les risques ont été intégrés dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires pour 1,3 million d'euros. Les plans d'étalement des dettes fiscales et sociales, négociés ou en cours de négociation, ont été pris en compte dans le plan de trésorerie.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2019, à l'exception de l'application IFRS 16 – Locations et de IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux au 1er Janvier 2019.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2019 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 31 mars 2019 :

- IFRS 17 - Contrats d'assurance ;
- amendements d'IFRS 3 - Définition d'une entreprise ;
- amendements d'IAS 1 et IAS 8 - Définition de l'importance relative ;
- amendements aux Références du cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Première application d'IFRS 16 - Locations

La norme IFRS 16 - Locations a été adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017 et son application devient obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 remplace principalement les normes IAS 17 - Contrats de location et IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location.

La norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de publication des contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location au bilan selon un modèle unique, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une obligation locative.

Le Groupe GECI International a adopté IFRS 16 au 31 mars 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. Selon cette méthode, la norme est appliquée de manière rétrospective avec l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisée à la date d'application.

Périmètre de contrat Groupe

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent essentiellement sous la catégorie suivante :

— immobilier : immeubles de bureaux, usines et entrepôts ;

Le Groupe a retenu l'exemption concernant les actifs de faible valeur (i.e. ayant une valeur à neuf, inférieure à 5 000 US dollars). Ainsi, le Groupe n'a pas retenu dans le périmètre le petit matériel de bureau ou informatique, les téléphones portables ou autres petits équipements qui correspondent tous à des équipements de faible valeur.

Les contrats de courte durée (i.e. ayant une durée de moins de 12 mois, sans option d'achat) sont également exemptés conformément à la norme. C'est le cas par exemple des locations ponctuelles de véhicules ou de logements.

Effet de l'adoption d'IFRS 16

Effets principaux de l'application d'IFRS 16 au 1er avril 2019 :

En k€	01/04/2019
ACTIF	
Immobilisations corporelles, nettes	3 865
TOTAL ACTIFS	3 865
PASSIF	
Autres dettes à long terme	3 319
Autres Passifs courants	660
TOTAL PASSIF	3 979

Le Groupe a appliqué une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous ses contrats de location.

Montants reconnus au bilan et compte de résultat au 30/09/2019

On trouvera ci-dessous les valeurs comptables des actifs et passifs liés aux contrats de location du Groupe, ainsi que les mouvements survenus au cours de la période :

En k€	Immobilier	Obligations locatives
01/04/2019	3 865	3 979
Augmentation		
Amortissement	-286	
Diminution		-290
30/09/2019	3 579	3 689

Application d'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux a été adoptée le 23 octobre 2018 par l'Union européenne, et est applicable au 31 mars 2019. Elle clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 - Impôts sur le résultat concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, en présence d'une incertitude fiscale. IFRIC 23 précise notamment que l'identification des risques fiscaux doit être menée en considérant un risque de détection de 100%, la méthode utilisée pour leur évaluation devant être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par le Groupe au 31 mars 2019 de manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application. A la lumière de ces clarifications, l'analyse des provisions pour risques fiscaux, a amené le Groupe rationaliser ses provisions pour risques et charges sans impact majeur sur les comptes consolidés.

3 . 2 . 1. Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2019/2020 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2019.

Autres principes comptables

Base d'évaluation : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

Recours à des estimations : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Amortissement des immobilisations : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2019 et compte tenu de la mise en œuvre de IFRS 16 sur les biens faisant l'objet d'un retraitement selon cette norme.

Test de dépréciation : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Écarts d'acquisition : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

(1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

(2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

Provision de fin de carrière : La provision concernant les indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2019 est issue de la projection réalisée dans le cadre de l'arrêté au 31 mars 2019 ; ainsi, les écarts actuariels sont évalués à la clôture semestrielle et seront recalculés à la clôture au 31 mars 2020.

3 . 3. Evolution du périmètre de consolidation

3 . 3 . 1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle

exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2019 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

3 . 3 . 2. Périmètre de consolidation

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

3 . 4. Evénements postérieurs au 30 septembre 2019

Par décision du 18 décembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de modifier la gouvernance de la Société GECI International. Monsieur Serge Bitboul demeure président du Conseil d'administration, mais quitte, à ce jour, ses fonctions de Directeur Général. Monsieur Patrick Hayoun, administrateur de la Société, a été nommé Directeur Général pour une durée d'un an, son mandat étant renouvelable.

Le 13 novembre 2019, XLP, société dont le président directeur général du Groupe, Monsieur Serge Bitboul, est l'actionnaire unique, avait apporté 200 000 euros au Groupe par apport en comptes courants.

Le 13 novembre 2019, dans la continuité de la volonté du groupe de simplification de son organigramme, la société ALLIANCE SERVICES Plus Canada, déjà sans activité depuis quelques années, a été fermée.

GECI International, conformément à la résolution n°16 votée le 19 septembre 2019, a décidé de transférer ses actions sur le marché Euronext Growth, marché plus approprié à sa taille. Le dossier de transfert est en cours d'examen chez Euronext.

3 . 5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe est sujette à saisonnalité, le premier semestre étant généralement, du fait des mois d'étés et des périodes de congés, plus faible que le second semestre.

3 . 6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2019, 15,2% des actions (et 25,3% des droits de vote) de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un avenant au contrat prévoyant un report de remboursement est en cours de rédaction.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un avenant au contrat prévoyant un report de remboursement est en cours de rédaction.

IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

4 . 1. Chiffre d'Affaires

A l'issue de la phase de diagnostic de l'application de la norme IFRS 15, le groupe juge que les ajustements identifiés, en cumul ou pris individuellement, ont un impact non significatif sur le CA et le résultat opérationnel.

Evolution Chiffre d'affaires			
En k€	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Facturations	12 965	15 318	29 723
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	12 965	15 318	29 723

Répartition Géographique

Zones géographiques	1 ^{er} semestre (avril-sept 2019)		1 ^{er} semestre (avril-sept 2018)		Variation 2019-2020	1 ^{er} semestre (avril-sept 2017)	
	M€	% CA	M€	% CA		M€	% CA
France	9,74	75%	12,03	79%	-19%	9,97	80%
Brésil	2,59	20%	2,33	15%	11%	1,65	13%
Afrique du Sud	0,64	5%	0,79	5%	-19%	0,87	7%
Israël	-		0,16	1%		-	
Chiffre d'affaires semestriel	12,97	100%	15,32	100%	-15%	12,49	100%

Répartition sectorielle

Pôles d'activités	1 ^{er} semestre (avril-sept 2019)		1 ^{er} semestre (avril-sept 2018)		Variation 2019-2020	1 ^{er} semestre (avril-sept 2017)	
	M€	% CA	M€	% CA		M€	% CA
Transformation Digitale	10,25	79%	10,35	68%	-1%	8,88	71%
Conseil en Technologies	2,72	21%	4,92	32%	-45%	3,47	28%
Holding	-		0,05	0%		0,14	1%
Chiffre d'affaires semestriel	12,97	100%	15,32	100%	-15%	12,49	100%

4 . 2. Autres produits et charges opérationnels

En k€	Avril.19-Sept.19 6 mois	Avril.18-Sept.18 6 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Charges annulation avantages fiscaux			-2 240
Pénalités	-182	-94	-192
Provisions Nettes Risques fiscaux	-333	-303	-522
Dotations Incorporelles Clientèle	-300	-300	-600
Dépréciation GW			-110
Dépréciation titres non consolidés		-87	
Provision pour risque "Clause Earn Out"	-420	-57	171
Autres	-125	8	-313
Autres produits et charges opérationnels	-1 360	-833	-3 806

4 . 3. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est la suivante :

- Le pôle « Conseil en Technologies » : le pôle « Conseil en Technologies » rassemble désormais l'ensemble des activités auparavant identifiées sous l'intitulé « Ingénierie », incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.
- La « Transformation Digitale » désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il s'agit de l'enjeu de nos activités présentées précédemment comme sectorielles : « Informatique et Télécoms » et « Banque et Finance ». Elles sont donc regroupées sous un même pôle, où chacune peut s'appuyer sur les expériences de l'autre au service de nos clients finaux. Les expertises en High Performance Computing et en CyberSécurité trouvent légitimement leur place au cœur de ces activités de transformation.
- Les activités holding.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent essentiellement, les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

Etat du résultat global								
en K€	Avril.19-Sept.19				Avril.18-Sept.18			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
Chiffre d'affaires	10 248	2 717	0	12 965	10 347	4 924	47	15 318
Coûts directs	-7 677	-2 754	-2	-10 432	-7 249	-3 625	-20	-10 894
Marge sur coûts directs	2 571	-36	-2	2 533	3 098	1 299	27	4 424
% du chiffre d'affaires	25,1%	-1,3%		19,5%	29,9%	26,4%		28,9%
Coûts généraux et administratifs	-2 253	-1 227	-681	-4 160	-1 891	-955	-1 029	-3 875
Résultat opérationnel Courant	319	-1 263	-682	-1 627	1 207	344	-1 002	549
% du chiffre d'affaires	3,1%	-46,5%		-12,5%	11,7%	7,0%		3,6%
Autres Produits et Charges Opérationnels	-912	-41	-406	-1 360	-401	-133	-298	-832
Résultat opérationnel Net	-594	-1 304	-1 088	-2 986	806	211	-1 300	-283
Coût de l'endettement financier net	-89	-5	-1	-95	-91	-21	-1	-113
Autres charges et produits financiers	0	82	-24	59	6	-20	65	51
Résultat courant avant impôt	-682	-1 227	-1 113	-3 023	721	170	-1 236	-345
Impôts sur les bénéfices	-40	5	77	41	5	-5	75	75
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				0				0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-723	-1 222	-1 037	-2 982	726	165	-1 161	-270
Plus-values sur participations cédées				0				0
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	-723	-1 222	-1 037	-2 981	726	165	-1 161	-270

4 . 4. Immobilisations

En K€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles						Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Constructions	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations	Total	
Valeur brute au 31 mars 2019	1 624	3 910	9 456	14 990		481	821	776	12	2 090	17 080
Acquisitions							42	25		67	67
Droit usage (contrats location)					4 672					4 672	4 672
Cessions								-11		-11	-11
Ecarts conversion	-1			-1		-1	0	-4		-4	-5
Autres (reclassement)								12	-12		
Valeur brute au 30 septembre 2019	1 623	3 910	9 456	14 989	4 672	480	863	799		6 814	21 803
Amortissements au 31 mars 2019	1 553	1 879	2 088	5 520		473	593	429		1 495	7 015
Droit usage (contrats location) Ouverture					807					807	807
Dotation	20	300		320		0	43	17		61	380
Droit usage (contrats location)					286					286	286
Reprise sur cessions								-11		-11	-11
Ecarts conversion	0			0		-1		-2		-3	-3
Amortissements au 30 septembre 2019	1 572	2 179	2 088	5 839	1 093	472	637	433		2 635	8 474
Valeur Nette au 30 septembre 2019	51	1 731	7 368	9 150	3 579	8	227	366		4 179	13 329

4 . 5. Actifs financiers non courants

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			Total
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2019	334	123	11	439	907
Acquisitions/Augmentations				1	1
Variation de Périmètre					
Cessions/Remboursements					
Ecart conversion					
Autres					
Valeur brute au 30 septembre 2019	334	123	11	440	908
Dépréciations au 31 mars 2019	204	123			327
Dotation					
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion					
Autres					
Dépréciations au 30 septembre 2019	204	123			327
Valeur Nette au 30 septembre 2019	130	0	11	440	581

4 . 6. Actifs courants

En k€	Avril.19 - Septembre 2019 6 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Clients et compte rattachés	10 426	10 781
Provisions sur comptes clients	-3 403	-3 446
Factures à établir	1 065	1 399
Clients et autres débiteurs	8 087	8 734

Les créances clients font l'objet de factorisation auprès de FactoFrance.

La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas. Les provisions sur les créances de la société ETUD Integral concernent des créances anciennes (3 millions d'euros) antérieures à l'acquisition et totalement dépréciées.

4 . 7. Autres actifs courants et actif d'impôt exigible

En k€	Avril.19 - Septembre 2019 6 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Avances Fournisseurs	42	62
Créances sociales	163	183
Créances fiscales hors impôt	2 653	2 691
Charges constatées d'avance	322	282
Créances diverses	661	644
Autres actifs courants	3 841	3 861
Créances d'impôt	3 007	5 752
Actif d'impôt exigible	3 007	5 752

Les créances fiscales liées au CIR et au CICE ont également diminué du fait de la compensation ou de l'annulation de la créance suite à l'accord global obtenu avec l'administration fiscale.

En k€	Mars.19	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Septembre.19
Provision pour avantages au personr	188	10	15	213
Droit usage (contrats location)		-1	29	27
Activation de déficits	1 057	-7		1 050
Goodwill affecté	-629	75		-554
Impôts différés Net	615	77	44	736
Impôts différés Actif	1 244			1 290
Impôts différés Passif	-629			-554

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 1,3 million d'euros, portent essentiellement sur les déficits reportables pour 1,0 million d'euros.

4 . 8. Provisions

En k€	Mars.19	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Sept.19
Provisions clients	3 446		20	41	21			3 404
Provisions autres actifs courants	56							56
Provisions retraites et assimilées	751		42			58		850
Provision pour risques et litiges	5 006		164	3 544	54		-1 351	221
Provisions non courantes	5 757		205	3 544	54	58	-1 351	1 071
Litiges prud'hommaux	350		27	120				257
Autres Litiges	526		420	151			1 351	2 146
Provisions courantes	876		447	271			1 351	2 403
Total des Provisions	10 134		673	3 855	75	58		6 935

Les mouvements sur les provisions pour risques et litiges concernent essentiellement des risques rattachés à des litiges pré-acquisition et notamment ceux liés aux crédits d'impôt recherche (CIR). Sur l'exercice précédent, le Groupe a conclu un accord global avec l'administration fiscale sur l'ensemble de ses crédits d'impôt recherche et conclu des échéanciers de paiement sur 12 mois, après compensation le cas échéant. Une fois les échéanciers mis en place, les CIRs à rembourser sont comptabilisés en dettes fiscales et les CIRs à récupérer annulés. Au 30 septembre 2019, les dernières PRCs liées aux CIR sont en attente d'échéancier.

4 . 9. Dettes Financières

En k€	Septembre.19				Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Loyers (1)	3 689	666	3 022		
Dettes Bancaires (2)	2 051	1 329	722		2 388
Autres dettes financières (3)	448	23	425		565
Crédit Vendeur (4)	700		700		700
"Put" (5)	2 750		2 750		2 750
ORNANE (6)	1 973	1 973			3 646
Factor (7)	3 553	3 553			3 097
Découverts et autres	1 020	1 020			1 022
Dettes financières	16 184	8 565	7 619		14 168
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>8 565</i>	<i>8 565</i>			<i>9 536</i>
<i>dont long terme</i>	<i>7 619</i>		<i>7 619</i>		<i>4 632</i>
Disponibilités et assimilés	-1 281	-1 281			-3 992
Endettement (Trésorerie) Net(te)	14 903	7 284	7 619		10 175

(1) Suite à une modification des normes IFRS (IFRS 16), le Groupe a retraité pour la première année ses engagements locatifs comme des immobilisations corporelles. La part à court-terme de ses engagements s'élève à 0,7 million d'euros et la part à long-terme à 3 millions d'euros.

(2) L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance a été repoussée à décembre 2019.

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,4 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 22 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros a terminé d'être remboursé en janvier 2019.

L'emprunt BPI d'un montant de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,4 millions d'euros) porte intérêt au taux de 3,68%. Le nombre restant d'échéances (trimestrielles) est de 8. Sa date d'échéance est mai 2021.

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros a terminé d'être remboursé en novembre 2018.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(3) Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,14 million d'euros). Ces dettes arrivent à échéance le 31 décembre 2019, un avenant au contrat pour repousser l'échéance est en-cours de rédaction.

(4) et (5) Le crédit vendeur lié à l'acquisition du Groupe EOLEN d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

(6) Les obligations non encore converties figurent dans les dettes financières jusqu'à conversion en actions. L'émission d'ORNAN et l'analyse en résultant a fait ressortir une composante en « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNAN est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations,

le nombre d'actions GECI International qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le Groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur.

(7) Un contrat de « factoring » a été mis en place avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ALLIANCE SERVICES Plus, et ETUD Integral. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois (taux flooré à 0) majoré de 1,30 soit un taux de 1,30 % à ce jour. Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,28 % avec un seuil minimum annuel Groupe à 58K€ HT par an.

4 . 10. Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.19 - Septembre.19 6 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	2 426	1 726
Factures non parvenues	1 399	1 385
Fournisseurs et autres créditeurs	3 825	3 111

En k€	Avril.19 - Septembre.19 6 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Dettes sociales	3 803	3 683
Dettes fiscales	5 045	5 329
Comptes clients créditeurs	391	901
Dettes diverses	182	224
Produits constatés d'avance	5	81
Autres passifs courants	9 427	10 219
Dettes d'impôts	1 047	361
Passif d'impôt exigible	1 047	361

4 . 11. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept. 19			Mars. 19
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine (a)	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (b) (c) (d)	871	871		871
Garantie sur emprunts bancaires (e)	665		665	1 382
Engagements hors bilan	18 736	18 071	665	19 453

a) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

b) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2019.

c) La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2019.

d) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2019.

e) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF d'un montant total de 3 millions d'euros (capital restant dû 0,7 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

4 . 12. Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
France			
GECI International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
Altona International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
Riskalis Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Alliance Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
GECI Cyber Solution	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
GECI INTEC	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
Europe			
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
Proche Orient			
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
Amérique			
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Burean 2800 Montéal Québec H3B 1S6	Globale	80
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	74,72
Asie			
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A & B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100

V. Informations Boursières

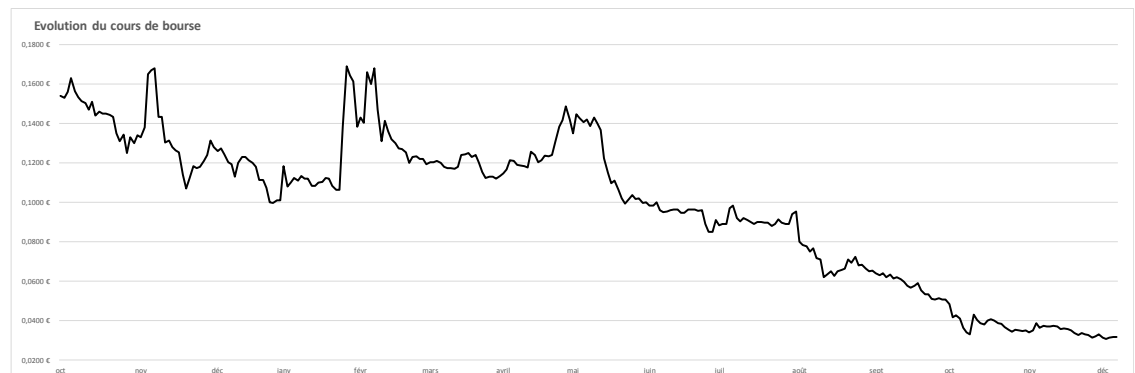
Répartition actuelle du capital et des droits de vote

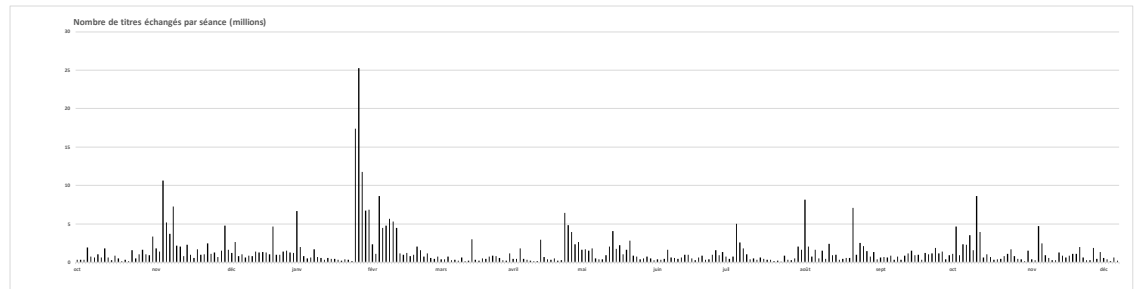
Evolution de l'actionnariat.

	au 30/11/2019				au 30/09/2019				au 31/03/2019	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
XLP holding	25 092 507	12,3%	50 185 014	20,8%	25 092 507	12,8%	50 185 014	21,3%	25 092 507	14,9%
Serge Bitboul	4 821 953	2,4%	9 643 906	4,0%	4 821 953	2,5%	9 643 906	4,1%	4 821 953	2,9%
Total Serge Bitboul	29 914 460	14,7%	59 828 920	24,7%	29 914 460	15,2%	59 828 920	25,4%	29 914 460	17,8%
Airinvest	17 698 445	8,7%	26 701 238	11,0%	17 698 445	9,0%	26 701 238	11,4%	17 698 445	10,5%
Autres nominatifs	572 678	0,3%	1 137 810	0,5%	566 528	0,3%	1 131 660	0,5%	587 107	0,3%
Autres au porteur	154 162 346	75,9%	154 162 346	63,7%	147 518 038	75,0%	147 518 038	62,7%	119 751 803	71,1%
Auto-détention	896 444	0,4%	0	0,0%	879 726	0,4%	0	0,0%	528 462	0,3%
TOTAL	203 244 373	100,0%	241 830 314	100,0%	196 577 197	100,0%	235 179 856	100,0%	168 480 277	100,0%

Evolution du cours de bourse

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Dernier cours	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
sept-18	0,178	21-sept	0,1495	19-sept	0,152	0,1617	0,1593	20 333 017	3 287,85	20
oct-18	0,168	04-oct	0,115	26-oct	0,134	0,146	0,1446	20 682 142	3 019,59	23
nov-18	0,173	06-nov	0,105	21-nov	0,128	0,1332	0,1314	56 020 447	7 461,92	22
déc-18	0,135	03-déc	0,092	31-déc	0,101	0,1177	0,1152	26 393 000	3 106,46	19
janv-19	0,19	28-janv	0,101	02-janv	0,1385	0,1215	0,1206	84 769 919	10 299,55	22
févr-19	0,176	06-févr	0,1165	21-févr	0,1195	0,1354	0,1353	49 191 689	6 660,55	20
mars-19	0,1295	14-mars	0,11	25-mars	0,1135	0,1196	0,1186	12 328 160	1 474,45	21
avr-19	0,1518	30-avr	0,1134	01-avr	0,142	0,1251	0,1256	29 436 572	3 682,52	20
mai-19	0,1478	07-mai	0,0992	23-mai	0,1	0,1214	0,1199	28 322 254	3 438,32	22
juin-19	0,1018	03-juin	0,08	25-juin	0,091	0,0951	0,0946	14 782 693	1 405,83	20
juil-19	0,0985	08-juil	0,086	15-juil	0,0955	0,0904	0,0909	2 143 039	1 937,82	23
août-19	0,0923	01-août	0,061	13-août	0,0654	0,0705	0,0693	37 830 196	2 667,03	22
sept-19	0,0668	02-sept	0,049	30-sept	0,0507	0,0583	0,0575	19 227 081	1 120,94	21
oct-19	0,0507	01-oct	0,0305	08-oct	0,0349	0,0391	0,0383	39 384 178	1 539,92	23
nov-19	0,04	05-nov	0,031	27-nov	0,0331	0,0352	0,035	22 590 689	795,19	21
déc-19	0,033	02-déc	0,0302	02-déc	0,0315	0,032	0,0312	1 951 811	62,46	5





Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)
- Reuters : GECI.PA
- Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle a été suspendue de cotation le 07 juin 2012. La reprise de cotation a été demandée par le Groupe le 29 février 2016.

La cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a réellement repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

En 2017, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 27 décembre 2017, GECI International est devenue éligible au « SRD long seulement ».

GECI International, conformément à la résolution n°16 votée le 19 septembre 2019, a décidé de transférer ses actions sur le marché Euronext Growth, marché plus approprié à sa taille. Le dossier du transfert est en-cours d'examen par Euronext.

VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration

Attestation du Responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Conseil d'Administration,

VII. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur l'information financière semestrielle

Période du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GECI INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés :

La note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes semestriels consolidés selon le principe de continuité d'exploitation intègrent notamment le recours à un financement auprès de ses actionnaires et d'investisseurs ainsi qu'une cession d'actif autorisés par le conseil d'administration le 18 décembre 2019, et n'incluent, au titre des litiges, que ceux dont la société considère que les montants sont susceptibles d'être décaissés lors des 12 prochains mois;

La note 3.2 qui expose également les incidences de la première application au 1er avril 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ».

La note 4.8. « Provisions », qui mentionne les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche;

La note 4.11. « Engagements hors bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 18 décembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

AECD

Martine LECONTE

François LAMY

Informations de contact

Serge BITBOUL, Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

Patrick HAYOUN, Vice-Président du Conseil d'Administration

Maite ESCANDE, Directrice Administrative et Financière

Anne PICOU, responsable Juridique du Groupe

Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

37/39 rue Boissière

75116 PARIS

Tél +33 (1) 46 12 10 00

www.geci.net

